



Les représentants CGT des personnels des directions Finances publiques Midi-Pyrénées

à

**Mme la directrice générale des Finances publiques
M. le délégué de la directrice générale pour l'inter-région Sud-Pyrénées**

Sections CGT Midi-Pyrénées

De l'Occitanie, le 15 avril 2024

Objet : expérimentation de la « semaine en quatre jours » à la DGFIP

Mme la directrice générale des Finances publiques,
M. le délégué de la directrice générale pour l'inter-région Sud-Pyrénées

La DGFIP a décidé de passer en force la question de l'expérimentation la « semaine en quatre jours » en demandant à ses délégués interrégionaux et ses directeurs locaux de consulter directement les personnels, au pas de charge, au beau milieu des vacances scolaires pour un tiers du territoire. Bien souvent, la consultation des représentants des personnels élus n'est prévue qu'après la fin de la consultation des agents. Les responsables départementaux se sont basés sur la note de service de la direction générale du 2 avril 2024, qui mettait pourtant en avant l'intérêt d'avoir sur la question un « dialogue social constant et approfondi ».

Dans les directions Finances publiques de l'inter-région Sud-Pyrénées (Midi-Pyrénées), les directeurs ont diffusé l'information à leurs cadres. Celles-ci et ceux-ci ont, de manière très disparate, géré la question aux personnels sur la volonté d'expérimenter ou pas la « semaine en quatre jours », compte tenu de l'absence de cadrage national et départemental sur la méthode :

- certains services procèdent à un vote,
- d'autres non,
- d'autres encore ne sont même pas consultés.

L'agressivité de cette note a été relevée par l'ensemble des personnels et de leurs représentant·e·s, qui expriment en substance que les agent·e·s devront travailler chaque jour beaucoup plus longtemps (de 1h45 à 1h55 de plus par jour en fonction du module horaire choisi), sans personnel supplémentaire et, au besoin, en remettant en cause le télétravail et, pourquoi pas, les ARTT à terme. Aucune mention non plus sur la pérennité du jour de la semaine qui serait choisi par l'agent·e mais en lisant que « les plages auraient vocation à être élargies si l'organisation le permet », on comprend vite que c'est l'administration qui va aussi décider de l'organisation des plannings des agents expérimentateurs en fonction des besoins.

Cette nouvelle organisation du travail, imposée unilatéralement par le ministre de la Fonction publique Guérini, fait fi de la journée de travail de 8 heures conquise en 1936 et des 35 heures (mises en place entre 1998 et 2002) et se moque des conséquences qu'elle peut avoir sur la santé des personnels, leur vie professionnelle et personnelle.

Les informations que nous avons eues des différentes directions montrent que les premières « victimes » de ce type d'organisation du travail seront les parents élevant seuls leur·s enfant·s, majoritairement des femmes. Il ne suffit pas de communiquer sur la place des femmes dans la DGFIP à tout bout de champ et oublier ses beaux engagements à la première proposition venue. Si votre engagement sur cette juste égalité des droits était sincère, vous auriez dû vous opposer au ministre concernant sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la santé des agent·e·s, dont vous avez la responsabilité, n'est abordée dans la note que concernant la situation des agents au forfait (« la préservation de rythmes soutenables »), qui n'est, vous en conviendrez, pas majoritaire dans notre administration. À aucun autre moment, l'aspect de l'impact sanitaire d'augmenter la durée quotidienne du travail de près de deux heures n'est abordé.

Pour l'ensemble de ces raisons, en qualité de représentantes et représentants des organisations syndicales CGT Finances publiques des directions de Midi-Pyrénées et au nom des personnels que nous représentons dans les instances de ces directions, nous vous demandons le retrait et l'annulation de cette note de service et que soient réunis, d'urgence, sur ce

sujet, dans l'ensemble des directions des Finances publiques du réseau déconcentré de la direction générale des Finances publiques, les comités sociaux d'administration ainsi que leurs formations spécialisées, afin que soit respecté un réel « dialogue social constant et approfondi ».

Signé: les représentant-e-s CGT des personnels et des sections CGT Finances publiques des directions des Finances publiques Midi-Pyrénées.

